

Le marquis de Grollier fut député par la noblesse du Bugey pour porter ses cahiers aux États Généraux à Versailles, en 1789.

Animé de sentiments libéraux, il avait fait, au nom de cette même noblesse, une renonciation publique à tous les privilèges et exemptions, dont elle avait joui jusque-là.

Vaines concessions qui ne purent préserver ses jours ! La Terreur était là. M. de Grollier fit partie des défenseurs de Lyon au moment du siège de cette ville, et après sa prise il porta sa tête sur l'échafaud.

J'ai vu la copie du procès-verbal de cette exécution, en date du 6 nivôse, an II. En voici un extrait : *Pierre-Louis Grollier, ci-devant marquis et natif de Lyon, actuellement Commune-Affranchie, y demeurant, place de la Fédération, section du Rhône.*

D'un procès-verbal à la même date, annexé à la minute du jugement, signé du secrétaire-greffier de la commission et de deux officiers municipaux présents à l'exécution, il résulte que Pierre-Louis Grollier a eu la tête tranchée ainsi que ses dix-neuf compagnons, ledit jour, 6 nivôse, an II.

Le château de Pont-d'Ain fut démantelé ; la tour des *Crots*, qui contenait de précieuses archives, rasée.

Les habitants, qui avaient conservé un bon souvenir de leurs derniers seigneurs, ne se prêtèrent pas à ces dévastations.

Les biens du marquis furent mis sous le séquestre. Son fils aîné, Antoine-Charles, les avait cependant loués à un sieur Blanchon, de Jasseron.

Un procès-verbal d'apposition de scellés de cette époque, 1<sup>er</sup> frimaire, an VI (1798), indique dans quel état était alors le château.